AccueilRevenir à l'accueilCollectionCorrespondance active de Jean-Baptiste André GodinCollectionGodin\_Registre de copies de lettres envoyées\_CNAM FG 15 (9)ItemJean-Baptiste André Godin à Jules Lecointe, 10 juillet 1868

# Jean-Baptiste André Godin à Jules Lecointe, 10 juillet 1868

Auteur∙e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

#### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

#### Informations sur le document source

CoteFG 15 (9)
Collation1 p. (322r)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers. Paris

# Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Jules Lecointe, 10 juillet 1868, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 30/11/2025 sur la plate-forme EMAN :

https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/45791

# Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

## **Présentation**

Auteur·e<u>Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)</u>
Date de rédaction<u>10 juillet 1868</u>
Lieu de rédactionGuise (Aisne)
Destinataire<u>Lecointe, Jules</u>
Lieu de destinationSaint-Quentin (Aisne)

# **Description**

RésuméSur la séparation des époux Godin-Lemaire et la liquidation de la communauté de biens. Lecointe a dit à Godin, qu'il a vu dernièrement, qu'il lui serait difficile d'accepter la mission d'expert confiée par le tribunal de Vervins et la cour d'Amiens : Godin souhaiterait qu'il accepte, ce qui serait le signe d'un soulagement à ses peines de famille.

### Mots-clés

#### Procédure (droit)

Événements cités<u>Séparation des époux Godin et Lemaire (1863-1877)</u> Lieux cités

- Amiens (Somme)
- Vervins (Aisne)

Notice créée par <u>Équipe du projet FamiliLettres</u> Notice créée le 28/02/2023 Dernière modification le 18/09/2023

Guise L. 10 Justis If Mousium devintes Mo onsum Juan de sous voire, se